

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Droit privé et sciences criminelles

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Droit privé et sciences criminelles* est rattaché à deux composantes de l'Université de Lorraine situées sur deux sites : la faculté de Droit, sciences économiques et gestion à Nancy et l'unité de formation et de recherche Droit, économie, administration à Metz.

La première année (M1) du master *Droit privé et sciences criminelles*, permet à des étudiants issus d'une licence généraliste de commencer à se spécialiser en M1, en choisissant l'un des trois parcours (*Droit civil et procédure ; Droit pénal et sciences criminelles ; Droit notarial, immobilier et patrimonial*).

En deuxième année de master (M2), les étudiants peuvent opter entre sept parcours, cinq à Nancy (*Contentieux ; Droit notarial, immobilier et patrimonial ; Droit pénal ; Droit privé général ; Histoire du droit et conservation du patrimoine*) et deux à Metz (*Droit des procédures transfrontières ; Procédures et fiscalités appliquées*).

La mention *Droit privé et sciences criminelles* est adossée à l'Institut François Géný (IFG) qui rassemble tous les chercheurs de droit privé et d'histoire du droit de l'Université de Lorraine. Les parcours sont à finalité principalement professionnelle à l'exception du parcours *Droit privé général* qui a une finalité recherche.

A l'issue de cette formation, les étudiants peuvent exercer de très nombreux métiers, dans des emplois de catégorie supérieure : avocat, magistrat, notaire notamment.

Analyse

Objectifs
<p>L'objectif du master est de proposer une formation de haut niveau dans le domaine du droit privé sur trois sites (Metz, Nancy et Épinal).</p> <p>L'objectif proposé est cohérent et satisfaisant. Toutes les matières enseignées, très classiques au regard de l'intitulé de la formation, doivent permettre aux étudiants concernés d'occuper des emplois de catégorie supérieure.</p>

Organisation
<p>L'organisation des études est classique et satisfaisante. La première année de master (M1) est construite autour de trois parcours (<i>Droit civil et procédure ; Droit pénal et sciences criminelles ; Droit notarial, immobilier et patrimonial</i>). Chacun de ces parcours comprend trois unités d'enseignement pour chaque semestre : enseignements approfondis, unité de professionnalisation, unité d'ouverture. La formation en M1 est également équilibrée, comportant des cours magistraux pour les matières fondamentales avec des travaux dirigés (TD) et un libre choix d'une matière dans l'unité d'ouverture. Chaque parcours de M1 propose deux enseignements de TD spécifiques au cursus (parcours <i>Droit civil et procédures ; droit des successions et droit international privé ; parcours Droit pénal et sciences criminelles : droit pénal spécial et procédure pénale approfondie ; parcours Droit notarial, immobilier et patrimonial : droit des successions et droit fiscal des entreprises</i>), auquel il faut ajouter un enseignement approfondi avec TD commun aux trois parcours (contrats spéciaux). De même, s'agissant de l'unité d'ouverture, si un enseignement pour la préparation de la note de synthèse est obligatoire pour les parcours <i>Droit civil et procédures</i> et <i>Droit pénal et sciences criminelles</i>, chaque parcours exige également de l'étudiant qu'il choisisse une matière de droit privé parmi celles proposées, mais il peut également porter son choix sur une autre matière de master.</p> <p>S'agissant de la deuxième année du master (M2), chaque parcours impose les enseignements qui correspondent aux objectifs scientifiques et professionnels : le parcours <i>Procédures et fiscalités appliquées</i> est ouvert aux contrats professionnels.</p> <p>L'ensemble est cohérent même si depuis la fusion des universités, les trois sites ont été maintenus, correspondant aux trois zones géographiques éloignées d'une cinquantaine de kilomètres.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>L'université de Lorraine se situe entre Reims (à 200 kilomètres) et Strasbourg (à 150 kilomètres) dont les deux universités offrent également une formation en master similaire, mais qui restent suffisamment éloignées pour ne pas faire de véritable concurrence en termes d'attractivité.</p> <p>A la suite de la fusion entre les universités de Nancy et l'Université de Metz, le 1^{er} janvier 2012, est née l'Université de Lorraine. La fusion entre les établissements n'a contribué qu'à une faible mutualisation des diplômes en master 1 <i>Droit privé et sciences criminelles</i> qui peut s'expliquer par la volonté de conserver géographiquement plusieurs antennes qui offrent en master 1, une formation identique, déclinée en trois parcours : <i>Droit civil et procédures ; Droit pénal et sciences criminelles</i> et enfin <i>Droit notarial, immobilier et patrimonial</i>. En revanche, une différence apparaît en master 2, entre les diplômes proposés à Nancy (cinq spécialités) dont le total des heures équivalent travaux dirigés (HETD) est de 245 heures pour le parcours <i>Contentieux</i>, et 654 heures pour le parcours <i>Droit notarial, immobilier et patrimonial</i>, 425 heures pour le parcours <i>Droit privé général</i>, 295 heures pour le parcours <i>Droit pénal et sciences criminelles</i>, 450 heures pour le parcours <i>Histoire du droit</i> et à Metz (deux spécialités) dont 459 d'HETD pour le parcours <i>Droit des procédures</i> et 408 heures pour le parcours <i>Procédures et fiscalité</i>.</p> <p>Si l'on peut comprendre la volonté de maintenir l'existence des deux sites pour permettre un rapprochement géographique des étudiants, il est moins compréhensible de justifier le rattachement du master <i>Droit privé et sciences criminelles</i> à deux composantes distinctes (la faculté de Droit, sciences économiques et gestion à Nancy et l'unité de formation et de recherche Droit, économie, administration à Metz).</p>
Equipe pédagogique
<p>Une équipe pédagogique solide est constituée d'enseignants-chercheurs (professeurs, maîtres de conférences habilités à diriger des recherches - MCF HDR, et maîtres de conférences - MCF) de l'établissement, de professeurs associés (PAST), de professionnels et de vacataires, avec une forte présence d'universitaires pour les enseignements de master 1 (1805 HETD contre 54 HETD pour les PAST et 267 HETD pour les professionnels, et 314 HETD pour les vacataires) et davantage de professionnels en master 2 (2556 HETD pour les professionnels et 1976 HETD pour les universitaires).</p> <p>Cependant, malgré la fusion des universités, chaque site fonctionne de manière cloisonnée avec ses propres enseignants (à quelques exceptions près, puisque très peu assurent des enseignements sur les deux sites), ce qui montre le fort ancrage géographique.</p>
Effectifs, insertion professionnelle, poursuite d'étude
<p>La formation offre des réponses inégales sur ce point. La répartition des effectifs du master <i>Droit privé et sciences criminelles</i> entre les sites de Metz et Nancy est un peu déséquilibrée. Le site de Nancy est attractif, accueillant 323 étudiants, alors que le site de Metz, plus petit, ne rassemble que 130 étudiants.</p> <p>Les effectifs de master 1 présentent entre 2009 (262 étudiants) et 2012 (306 étudiants) une évolution régulière avec une baisse sur l'année 2013 (249 étudiants). En revanche, depuis 2014, la progression est constante (270 étudiants) puisque l'année 2015 a enregistré 298 inscriptions. Les effectifs de master 2, sur les trois sites, sont réguliers : 153 étudiants en moyenne.</p> <p>Les taux de réussite sont satisfaisants, en progression constante. En master 1, 80,70 % en 2009, 93,20 % en 2014. En master 2, toutes spécialités confondues, le taux de réussite approche les 98 % de manière régulière depuis 2009.</p>

<p>Certaines spécialités assurent une insertion professionnelle efficace (100 % pour la filière <i>Notariale</i> hautement sélective, 88 % pour la spécialité <i>Contentieux</i>). Pour trois autres, le pourcentage d'insertion est problématique (50 % pour la spécialité <i>Droit pénal</i>, 40 % pour le <i>Droit privé général</i> et seulement 29 % pour la spécialité <i>Droit des procédures transfrontières</i>). On constate également une diminution du pourcentage d'insertion dans la catégorie des emplois cadres. S'agissant de la spécialité <i>Histoire du droit</i>, le taux d'insertion est acceptable (67 %).</p> <p>La poursuite d'études a diminué, et le nombre d'étudiants titulaires d'un M2 poursuivant leurs études en thèse est en baisse constante puisque seuls 7 % des diplômés de M2 poursuivent leurs études en doctorat (quatre inscriptions en thèse en 2013).</p> <p>Le nombre d'inscriptions en doctorat est faible, voire nul, sauf pour le M2 <i>Droit pénal</i> (13 % en 2013) et pour le M2 <i>Droit privé général</i> (11 % en 2013).</p>
<p>Place de la recherche</p>
<p>La mention <i>Droit privé et sciences criminelles</i> est adossée à l'Institut François Gény (IFG), laboratoire dynamique, qui rassemble tous les chercheurs de droit privé et d'histoire du droit (130 chercheurs) de l'Université de Lorraine et offre un beau cadre de recherche aux étudiants du master qui participent à l'organisation des colloques. S'agissant du parcours M2 <i>Droit privé</i> recherche, outre la participation à l'organisation de colloques, un mémoire substantiel est à réaliser et les étudiants bénéficient d'une formation à la recherche adaptée.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>
<p>La professionnalisation est bien prise en considération et s'appuie tant sur la possibilité (en M1) que l'obligation (en M2) de faire des stages ou de bénéficier de contrats de professionnalisation. Les professionnels sont par ailleurs très présents en M2.</p>
<p>Place des projets et des stages</p>
<p>La place des projets et des stages est prise en compte. La professionnalisation occupe une place intéressante dès le master 1 puisque les étudiants peuvent choisir, au lieu et place d'un mémoire, un stage de deux semaines, qui sera évalué par un rapport de stage et une soutenance.</p> <p>S'agissant du master 2, selon les parcours, un stage peut être proposé aux étudiants selon des modalités différentes, avec un stage de 12 semaines en France ou à l'étranger au sein d'établissements publics ou privés, ce qui est enrichissant et pertinent.</p>
<p>Place de l'international</p>
<p>La place de l'international est insuffisante malgré quelques points spécifiques. Trop peu d'universités étrangères sont partenaires : <i>Universität Trier</i> (Allemagne), <i>University of Abertay Dundee</i> (Royaume-Uni), <i>Chicago-Kent College of Law</i> (États-Unis), <i>Тюменский государственный университет/Université d'État de Tioumen</i> (Russie), pour l'unité de formation et de recherche Droit, économie, administration à Metz. Est également mentionné un projet de double diplôme du master 2 <i>Procédure et fiscalité appliquées</i> avec l'Université de la Caspienne (Alamty-Kazakhstan), en cours de mise en œuvre avec le soutien de l'Ambassade de France au Kazakhstan. S'agissant du parcours <i>Procédure et fiscalité</i> qui a intégré un aspect international particulièrement marqué avec des cours de droit fiscal international, de droit fiscal comparé, de langue, des enseignements de droit fiscal en langue anglaise sont dispensés (droit américain, droit luxembourgeois, droit allemand, droit belge). Peu d'étudiants sont concernés par la mobilité (trois étudiants de master 1 <i>Droit privé</i> sont partis un semestre au <i>Chicago-Kent College of Law</i>), et le volume des cours de langue reste insuffisant (même si en master 2, certains enseignements sont dispensés en langue étrangère : anglais ou allemand).</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Le dispositif est classique avec une admission en master 1 pour les étudiants titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent, et une admission en master 2 sur dossier.</p> <p>S'agissant du dispositif d'aide à la réussite, il n'est pas mentionné mais en raison du niveau avancé des études en master, il n'a guère de raison d'être.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les modalités d'enseignement concernant le présentiel existent de manière classique sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés (TD) en master 1, et de cours magistraux et séminaires en master 2.</p>

La formation continue est présente au sein de l'Université de Lorraine. Les étudiants ayant des contraintes particulières (étudiant handicapé ou sportif de haut niveau) peuvent bénéficier d'aménagements spécifiques. La place du numérique est mentionnée sommairement et se limite à l'espace numérique de travail (ENT) et à une plateforme pédagogique en ligne (ARCHE).
Evaluation des étudiants
Les modalités d'évaluation se fondent sur des critères classiques, avec contrôle des connaissances générales et spécifiques, votés chaque année par le conseil de formation de l'Université de Lorraine. Par ailleurs, les crédits ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits) sont classiquement établis.
Suivi de l'acquisition de compétences
La démarche compétence n'a pas été bien prise en compte : il n'existe pas de portefeuille de compétences, de livret de l'étudiant ou d'annexe descriptive du diplôme (ADD), mais les compétences sont énoncées dans les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).
Suivi des diplômés
L'Université de Lorraine s'assure classiquement du suivi des diplômés six mois puis 18 mois après l'obtention du diplôme et au moyen d'enquêtes annuelles de l'Observatoire de la vie universitaire (OVU) de l'Université de Lorraine.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
L'organisation est inégale. S'agissant du site de Metz, les responsables de spécialité assurent eux-mêmes l'évaluation des enseignements auprès de leurs étudiants. Néanmoins, cette évaluation est tributaire du responsable de spécialité avec un risque de disparition de toute évaluation en cas de changement de responsable, ce qui en fragilise l'organisation et la pérennité. Toutefois, il existe conseil de perfectionnement pour le master <i>Droit privé et sciences criminelles</i> composé des membres de la commission pédagogique auxquels s'ajoutent des étudiants, des représentants des équipes de la scolarité, des professionnels issus du monde socio-économique intervenant dans la mention <i>Droit privé et sciences criminelles</i> , un représentant de la Direction de la formation, de l'orientation et de l'insertion professionnelle (DFOIP) et des représentants des établissements partenaires.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Formation riche et diversifiée en première année de master, par l'existence de trois parcours.
- Formation riche et diversifiée en deuxième année de master où les spécialités sont nombreuses (sept) et répondent, par le nombre d'étudiants concernés, à une demande locale.
- Le master *Droit privé et sciences criminelles* bénéficie de l'adossement à un laboratoire de recherche dynamique auquel sont associés les étudiants de deuxième année de master.

Points faibles :

- L'internationalisation est insuffisante.
- Le très faible nombre d'inscriptions en thèse.

- Le maintien du rattachement du master *Droit privé et sciences criminelles* à deux composantes distinctes, l'une à Nancy et l'autre à Metz, ce qui rend le pilotage moins aisé.
- La baisse du taux d'insertion professionnelle dans les emplois cadres.

Avis global et recommandations :

Les objectifs affichés sont cohérents et permettent aux étudiants de master 1 d'acquérir une certaine spécialisation qu'ils vont approfondir en master 2. L'organisation des études est très classique et bien éprouvée. Une formation qui apparaît sérieuse et riche dont il conviendrait de renforcer l'internationalisation et de rattacher le master à l'une des deux unités de formation et de recherche (Metz ou Nancy), pour en faciliter la visibilité et le pilotage.

Observations de l'établissement

L'équipe enseignante souhaite apporter les remarques suivantes au rapport d'évaluation :

L'HCERES a identifié 4 points faibles :

- L'internationalisation est insuffisante.
- Le très faible nombre d'inscriptions en thèse.
- Le maintien du rattachement du master Droit privé et sciences criminelles à deux composantes distinctes, l'une à Nancy et l'autre à Metz, ce qui rend le pilotage moins aisé.
- La baisse du taux d'insertion professionnelle dans les emplois cadres.

Nos observations

Si l'ensemble des remarques de l'HCERES visent juste, elles n'en appellent pas moins quelques rapides observations.

• **L'internationalisation est insuffisante**

On remarquera d'abord que les étudiants du M1 mention droit privé et sciences criminelles peuvent bénéficier du service commun Erasmus. Par ailleurs, certains M2 de la mention ont fait de réels efforts en termes d'internationalisation de leur formation. C'est principalement le cas du M2 Droit notarial, immobilier et patrimonial. Pour ce dernier :

- enrichissement du programme "classique" avec de nombreux aspects de droit international et comparé (intervenants universitaires et professionnels)
- cours de langue étrangère appliquée aux besoins professionnels
- voyage d'études à l'étranger avec étude comparative d'un thème précis en vue d'un exposé-discussion en langue étrangère devant des professionnels (ex. : en 2016 devant la Franco-British Law Society à Edimbourg)
- possibilité d'effectuer une partie du stage M2 et DSN à l'étranger (ex. : en 2016, stage au centre sino-français de formation et d'échanges juridiques et notariaux à Shanghai).

En outre, **les équipes pédagogiques se sont engagées dans des actions en vue d'une plus grande internationalisation de cette formation**, notamment par le biais de la mise en place de nouveaux partenariats internationaux. Ainsi, un partenariat est en cours de construction avec la Tunisie dans le domaine du droit de la responsabilité civile, en lien avec la nouvelle spécialité qui sera proposée dans le contrat 2018-2022.

• **Le très faible nombre d'inscriptions en thèse**

Si cette faiblesse, réelle, a sans doute de nombreuses raisons – et n'est pas propre à ce master –, il a été décidé, dans la future offre de formation (renommé « mention Droit civil »), de développer la dimension « recherche » des enseignements dispensés (à travers des recherches doctrinales, une initiation à l'épistémologie et à la méthodologie de la recherche, la participation obligatoire à des manifestations savantes, la rédaction d'études de type dogmatico-doctrinale) dès le M1. Mieux faire connaître aux étudiants inscrit en première année de master la recherche *en* droit et *sur* le droit par une *pratique* (encadrée) de la recherche liée aux enseignements devraient, c'est à tout le moins notre pari, susciter plus de vocations pour les études doctorales. Cette approche de l'enseignement de la recherche s'adosse par ailleurs sur d'autres initiatives (écoles doctorales, Centre de recherche de droit privé) destinées à promouvoir l'engagement dans la recherche juridique.

Nous signalerons également que certains des M2 attachés à la mention ont clairement une vocation professionnelle (comme le M2 notarial, immobilier et patrimonial) et ne constituent donc pas un tremplin pour la poursuite d'études doctorales.

Quoi qu'il en soit, **les équipes pédagogiques ont à cœur d'encourager la poursuite des étudiants dans le cadre de thèses, en lien avec l'école doctorale.** Il est à noter que l'université entend s'engager dans un programme pour augmenter le nombre de docteurs et les équipes pédagogiques de cette formation ont l'intention d'être acteur de cette démarche.

- **Le maintien du rattachement du master Droit privé et sciences criminelles à deux composantes distinctes, l'une à Nancy et l'autre à Metz, ce qui rend le pilotage moins aisé.**

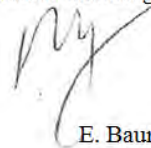
Il semble que la configuration générale de l'enseignement du droit en Lorraine a échappé aux rapporteurs. Les deux sites de Metz et de Nancy, situées dans deux départements distincts, éloignées l'une de l'autre de 60 km, **correspondent aux ressorts de deux Cours d'appel distinctes, à deux Facultés de droit qui collaborent mais restent distinctes et de deux ensembles de partenariats différents.** Les formations proposées nécessitent un suivi des étudiants de M1 et de M2 notamment dans le cadre des mémoires et des stages par des enseignants dans leur résidence administrative et non pas par des enseignants appelés sans cesse à se déplacer, en lien avec les partenaires **professionnels de zones géographiques ciblées.** Il convient d'ajouter que le pilotage est assuré par une direction et une direction adjointe qui représente les deux sites et qui travaille en collaboration afin de tenir compte des particularités des différents M2. La visibilité de cette formation ne pose pas de difficulté et elle est pensée en terme de complémentarité en Lorraine et non pas en terme de concurrence. Enfin, la modification de la mention de droit privé et sciences criminelles dans la nouvelle offre de formation améliorera encore la visibilité et le pilotage de la formation, tout en assurant une soutenabilité renforcée de celle-ci.

Le maintien d'un double rattachement a également des avantages : elle permet un pilotage de proximité des formations dispensées (dans des contextes locaux finalement assez différents, ne serait-ce qu'en termes de taille des effectifs étudiants et/ou de gestion des contraintes immobilières et des salles de cours). Par ailleurs, l'existence de deux « responsables de site » permet, à notre sens, un pilotage efficace, efficient, de la formation. Notons enfin, pour une parfaite information, que certains des M2 attachés à la mention ne peuvent avoir un ancrage que nancéien. C'est ainsi le cas du M2 Droit notarial, immobilier et patrimonial puisque le DSN y a été habilité suite à convention avec le Centre national de l'enseignement professionnel notarial. Par ailleurs le CFPN Nancy-Dijon ne couvre pas le département de la Moselle.

- Les rapporteurs mentionnent un **pourcentage d'insertion problématique pour certaines spécialités**, notamment pour la spécialité droit des procédures transfrontières (29 %).

La nouvelle offre de formation pour la période 2018-2022 tient compte des difficultés rencontrées par certaines spécialités et a pour objectif de **correspondre aux besoins du public étudiant et aux besoins du monde professionnel.** C'est pourquoi la spécialité droit des procédures transfrontières disparaît, du fait de la création d'une spécialité droit de la responsabilité et de l'indemnisation.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner